

Où l'on reparle du contrôle technique. Cela fait des mois que le gouvernement a annoncé la suppression prochaine du contrôle technique pour les utilitaires de collection. Depuis, toujours rien. Pourtant, cette absence de concrétisation ne semble pas être due à des problèmes administratifs mais plutôt à une volonté (ou dans le cas présent à une absence de volonté) de hauts responsables du ministère de l'écologie et des transports (nous choisissons de le désigner comme tel car le libellé exact de ce ministère tient sur trois lignes !) à qui cette suppression, pourtant voulue par l'Europe et déjà adoptée par plusieurs pays) semble donner des boutons.... Face à ce silence assourdissant, les associations représentatives des collectionneurs ne sont pas restées sans réaction. La FFVE a interpellé le Ministère mais, du fait de sa reconnaissance par l'administration comme entité habilitée à délivrer les fameuses attestations indispensables à l'immatriculation en collection, il lui est difficile d'adopter une posture trop revendicative ou de hausser le ton. En revanche, la FPVA (Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du patrimoine et la préservation des véhicules, équipements ou armes historiques), présidée jusque très récemment par Robert Pierrefiche, n'a pas hésité à mettre pour sa part les pieds dans le plat et a fini par introduire un recours auprès du conseil d'Etat sur la question. Et la décision finale de ce dernier lui donne raison sur plusieurs points et enjoint le premier ministre et le ministre de l'écologie et des transports de procéder dans un délai de deux mois à une nouvelle instruction de sa demande tendant à l'abrogation des dispositions sur le contrôle technique des véhicules de collection. Espérons que le problème du contrôle technique sera rapidement résolu et que sa suppression effective sera effective avant la fin de l'année. Ce serait un joli cadeau de Noël. Bonne lecture.

Notre couverture.

La firme hollandaise Daf fait irruption sur le marché français dès 1960, profitant des dispositions du nouveau Marché commun, mais il faut attendre 1963 pour que l'entreprise crée en France une filiale dédiée à la diffusion de ses camions. Parmi les premiers modèles commercialisés, le tracteur T 2000 DO se taille la part du lion.

Contrôle technique, dernière minute

Suite au recours de la FPVA auprès du Conseil d'Etat sur le contrôle technique (voir éditorial) et l'avis rendu par ce dernier, une réunion s'est tenue jeudi 31 octobre dernier au ministère des transports. La FFVE (Fédération française des véhicules d'époque), la FFMVCG (une fédération française d'associations de collectionneurs de véhicules militaires) et la FPVA étaient présentes. Selon nos informations, il ressort de cette réunion que l'Administration serait prête à abandonner le contrôle technique obligatoire pour les plus de 3,5 tonnes (comme elle l'avait annoncé début 2013). En ce qui concerne les véhicules légers, l'Administration pourrait envisager d'abandonner le contrôle technique obligatoire pour les véhicules « d'un certain âge ». Il semblerait qu'un accord pourrait être obtenu pour les véhicules antérieurs aux années soixante, a minima. L'Administration a demandé aux associations de s'accorder entre elles sur cette limite d'âge. La FPVA s'est prononcée pour une suppression du contrôle pour les véhicules antérieurs aux années soixante (ce qui paraît un minimum). En revanche, et cela est plus

que surprenant, la FFVE et la FFMVCG seraient opposés à la suppression du contrôle technique pour les véhicules légers, c'est-à-dire les automobiles et les véhicules utilitaires jusqu'à 3,5 tonnes. Cette position des deux associations apparaît pour le moins curieuse car elle va à l'encontre des intérêts de leurs adhérents et de ceux de tous les collectionneurs qui subissent des contraintes toujours plus fortes et plus nombreuses. Pourquoi faire le jeu de l'Administration en prétextant le risque d'éventuels abus ? Est-il besoin de rappeler la position de pays voisins comme l'Angleterre ou la Belgique sur ce sujet ? Est-il besoin de rappeler les statistiques qui démontrent l'inutilité de ce contrôle pour les véhicules les plus anciens du fait du soin généralement apporté par les collectionneurs à leurs véhicules, à leur prudence accrue au volant ou aux kilométrages souvent très réduits parcourus chaque année ? Il faut espérer qu'un consensus se dégagera rapidement en faveur de la suppression du contrôle technique, faute de quoi la vindicte populaire pourrait se déchaîner, surtout si l'on pense que cette suppression a été annoncée par les pouvoirs publics en début d'année et que la plupart des collectionneurs la considèrent désormais comme actée...